

L'ENSEIGNANT-RESSOURCE: « UN PROF QUI PARLE AUX PROFS »



JULIE BEAUMONT
Enseignante
Cégep du Vieux Montréal



CAROLE LAVALLÉE
Directrice adjointe aux études
Cégep du Vieux Montréal

Les étudiants en situation de handicap sont de plus en plus nombreux à accéder aux études supérieures. Cet article résume deux présentations que nous avons faites au printemps 2011 et nous permet de dresser un portrait général de l'accueil des étudiants en situation de handicap dans les collèges publics du Québec. De plus, il relate une expérience de soutien aux enseignants accueillant ces étudiants. En effet, un projet a été réalisé au Cégep du Vieux Montréal, qui a développé au fil du temps une expertise en matière d'intégration des étudiants ayant des besoins particuliers et qui recevait en 2010-2011 plus de 250 étudiants en situation de handicap. Cet article illustre ce qui est, à notre connaissance, une première dans les collèges: l'expérience d'*Un prof qui parle aux profs*, où une enseignante a été libérée pour soutenir les enseignants qui accueillent un étudiant en situation de handicap dans leurs classes.

► PORTRAIT GLOBAL

Depuis le début des années 80, les cégeps du Vieux Montréal et de Sainte-Foy œuvrent à l'intégration des étudiants qui sont en situation de handicap. Grâce à des accommodements, ces cégeps ont permis aux étudiants de pallier leurs limitations afin d'augmenter leurs chances de réussir leurs études. Au fil des années, temps, efforts, énergie et argent ont été investis afin d'accueillir et d'intégrer les étudiants ayant des besoins particuliers. Année après année, ces mandats ont permis aux cégeps de développer une expertise en ce qui a trait à l'adaptation de l'enseignement à une diversité de besoins. Depuis 2005, en finançant des projets pilotes, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) a reconnu l'arrivée de nouvelles populations d'étudiants ayant de nouveaux besoins liés notamment aux troubles d'apprentissage, au trouble déficitaire de l'attention, aux troubles envahissants du développement et aux troubles de santé mentale. Les cégeps du Vieux Montréal et de Sainte-Foy ont, une fois de plus, agi comme lieux d'exploration et d'innovations pédagogiques en plus d'offrir du soutien aux collèges de plus en plus nombreux à accueillir ces nouvelles clientèles.

Bien qu'ils aient été présents avant 2005 dans nos collèges, ces étudiants nouvellement identifiés ont transformé le visage des services adaptés des établissements québécois. En effet,

les étudiants ayant des besoins émergents sont beaucoup plus nombreux que les étudiants ayant un handicap physique ou sensoriel et ont fait augmenter considérablement le nombre total d'étudiants desservis par les services adaptés.

Cela ne transforme cependant pas le processus d'admission au collégial: il est le même pour tous les étudiants et, nulle part au Québec, il n'est question de discrimination, qu'elle soit positive ou négative. L'accessibilité aux études supérieures est un droit pour ceux et celles qui en ont les capacités et l'évaluation des dossiers d'admission passe d'abord et avant tout par l'analyse des dossiers scolaires. En ce qui a trait aux étudiants en situation de handicap, c'est par la suite qu'il y a des adaptations: les incapacités de ces étudiants sont alors considérées et compensées par une série de services, de mesures et d'accommodements financés par le MELS.

Les étudiants en situation de handicap ne sont toutefois pas obligés de déclarer leur incapacité, mais s'ils désirent obtenir des accommodements, ils doivent présenter un diagnostic établi par un spécialiste pour être admis aux services adaptés. De plus, les étudiants en situation de handicap ont le droit d'exiger la confidentialité quant au contenu de leur dossier. Leurs enseignants participeront à la mise en place des accommodements, mais ils ne connaîtront pas toutes les précisions quant aux diagnostics posés. Le respect strict de ce principe ne permet pas toujours aux services adaptés de fournir tous les renseignements aux enseignants, ce qui peut créer des malaises.

En vertu de la loi, les collèges ont une obligation d'accommoder les étudiants en situation de handicap. L'étudiant déclare sa situation de handicap à un professionnel du collège lors d'une rencontre visant à évaluer les accommodements dont l'étudiant aura besoin, et ce, en fonction de son diagnostic. Ces accommodements sont la plupart du temps d'ordre organisationnel, c'est-à-dire qu'ils nécessitent l'engagement et l'intervention de l'enseignant: prise de notes par un pair, plus de temps alloué pour faire un examen, recours à un correcteur technologique ou à un soutien à la correction, par exemple. Ces divers accommodements seront souvent mis en place avec l'aide des services adaptés (embauche des preneurs de notes, temps additionnel, local isolé pour réaliser les évaluations). Quelquefois, la prise en compte des besoins des étudiants en situation de handicap nécessite aussi des adaptations pédagogiques: logique de l'enseignement de la matière, disponibilité



des notes de cours avant la séance, gestion différente des travaux d'équipe ou intervention face à des comportements déstabilisants ou inacceptables provenant plus fréquemment de certains étudiants en situation de handicap. Il y a alors modification de la vie pédagogique du groupe.

Lorsque les accommodements appropriés sont mis en place, l'étudiant en situation de handicap n'est ni avantagé ni désavantagé par rapport à ses pairs : les exigences collégiales sont les mêmes pour tous. L'étudiant en situation de handicap qui bénéficie d'accommodements est simplement placé dans une situation où son handicap est pris en compte afin que, comme ses pairs, il soit en position de réussir ses études.

LES BESOINS DES ENSEIGNANTS

Depuis l'avènement des services adaptés aux étudiants, dans les années 80, l'accent a été mis sur la définition des accommodements pour l'étudiant. Pourtant, la relation entre l'enseignant et l'étudiant est un facteur déterminant pour le succès de l'intégration. Selon Fichten, Jorgensen, Havel et Barile (2006), l'enseignant est la personne qui a le plus d'influence sur la réussite de l'étudiant. Il est l'élément facilitateur le plus important dans le parcours scolaire de l'étudiant. On doit, par conséquent, tenir compte de cette relation pédagogique. En tant que responsable de services adaptés et comme enseignante-ressource, nous sommes conscientes que la tâche des enseignants s'est accrue considérablement ces dernières années, leur laissant moins de temps pour répondre à tous les besoins qui émergent. Les besoins particuliers des étudiants ayant été établis, il nous semble qu'il est temps de reconnaître ceux des enseignants. Ces derniers témoignent de la nécessité d'obtenir de l'information, de la formation, du soutien et de travailler de façon concertée avec les autres intervenants du milieu.

Quel que soit le collège, au début de chaque session, le conseiller en services adaptés prépare un document à l'intention des enseignants; la plupart des services envoient ce document aux enseignants par courriel ou par courrier interne, alors que, dans certains collèges, c'est l'étudiant lui-même qui le remet à ses enseignants. Ce document explique les besoins de l'étudiant, communique le diagnostic si l'étudiant l'autorise ainsi que les accommodements requis et les demandes d'adaptation faites aux enseignants.

Comme le nombre d'étudiants en situation de handicap par groupe et par enseignant augmente chaque session, le travail à faire par les conseillers en services adaptés est colossal et les documents arrivent souvent aux enseignants après le début de la session, ce qui n'est évidemment pas souhaitable. De

plus, certains éléments des documents acheminés aux enseignants soulèvent chez eux des questions et créent des craintes, des malaises, surtout en ce qui concerne les comportements particuliers à adopter avec les étudiants.

Bien que l'obligation d'accommoder soit réelle pour les établissements, les enseignants sont nombreux à se demander s'ils ont l'obligation de suivre les accommodements inscrits dans l'envoi fait par les services adaptés de leur collègue. Sont-ils obligés de donner plus de temps pour les évaluations? Doivent-ils permettre à l'étudiant de sortir à l'extérieur de la classe pour faire ses évaluations? Les différents types de correcteurs technologiques ou de soutien à la correction ne privilégient-ils pas l'étudiant? Bref, l'enseignant appelé à déléguer une partie de ses responsabilités pédagogiques aux services adaptés se questionne souvent sur l'équité face à son groupe. L'accommodement étant un service à un étudiant et non à un groupe, il y a ici un fossé dont il faut tenir compte.

Après que la confiance se soit établie entre les enseignants et les services adaptés quant aux services offerts en dehors de la classe ou à l'étudiant lui-même, les enseignants ont surtout besoin de savoir le «comment» plutôt que le «pourquoi». Ils se demandent comment agir en classe devant l'étudiant qui pose trop de questions et qui subit le rejet du reste du groupe. Ils se demandent comment réagir face à un étudiant qui démontre des comportements inquiétants lorsque survient un stress ou une frustration. Jusqu'où doivent-ils accepter les nombreuses demandes de rencontres de l'étudiant? Comment réagir au regard d'un étudiant qui ne semble pas comprendre la matière ou qui termine son examen très longtemps après les autres? Bref, les enseignants veulent avoir des réponses concernant leurs besoins, alors que jusqu'à maintenant les communications avec les services adaptés leur ont surtout parlé des besoins de l'étudiant.

UN PROJET POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES ENSEIGNANTS

À l'automne 2010, en réponse à des réactions de plus en plus nombreuses des enseignants, dans le cadre d'un projet d'encadrement à la réussite, le Cégep du Vieux Montréal a dégagé une enseignante pour aider les enseignants qui reçoivent des étudiants en situation de handicap. À raison d'une journée et demie la première année et d'une journée la deuxième année, cette enseignante dégagée pour le projet *Un prof qui parle aux profs* a eu comme mandat :

- D'offrir un soutien au regard des adaptations pédagogiques appropriées aux situations rencontrées par le professeur;



- De discuter des adaptations pertinentes en fonction des handicaps en regard de l'évaluation des apprentissages ;
- De conseiller l'enseignant sur la gestion de classe en tenant compte de l'intégration de l'étudiant et des particularités du cours ;
- D'être à l'écoute des besoins des enseignants et de tenter d'y répondre en proposant des solutions adaptées à la situation (Cégep du Vieux Montréal, 2008).

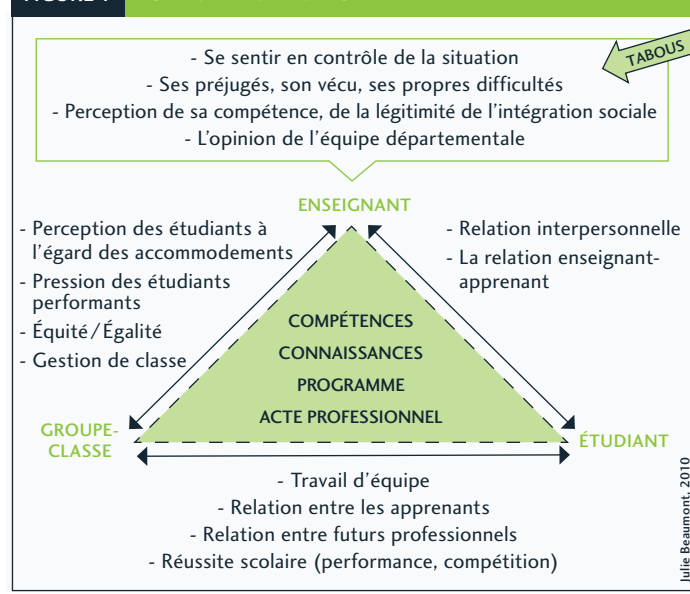
Bien que ce mandat puisse être réalisé par un conseiller en services adaptés, le pari était ici de permettre aux enseignants de parler avec un pair, une personne qui ne connaît pas l'étudiant et qui n'a pas à obliger l'enseignant à mettre en place les accommodements. Le choix de libérer un enseignant apporte une forme avantageuse de communication entre le Service d'aide à l'intégration des élèves (SAIDE) et les enseignants.

LE CADRE DE RÉFÉRENCE

Lorsqu'il entre en classe, l'enseignant devient le meneur du jeu. Il donne le rythme de la séance de son cours et il lui incombe de créer un environnement d'apprentissage adéquat pour tous les étudiants. Cette grande responsabilité lui permet de créer un environnement de travail cohérent avec ses valeurs et ses représentations de l'enseignement et, du même coup, de déterminer sa ligne de conduite quant aux principaux enjeux éthiques en enseignement : choix des savoirs, choix des modes d'évaluation, mise à jour dans les connaissances disciplinaires et pédagogiques, etc. (Gohier, Jutras et Desautels, 2007). Toutefois, les besoins des étudiants soutenus par le SAIDE peuvent exiger des modifications à cet environnement prédéfini par l'enseignant et ainsi le contraindre à intégrer de nouvelles pratiques qu'il n'a peut-être pas choisies. La **figure 1** présente les effets possibles de l'accueil de l'étudiant soutenu par le SAIDE pour un enseignant.

L'enseignant qui accueille dans sa classe un étudiant inscrit au SAIDE doit constamment prendre des décisions durant sa prestation : « Est-ce que cette façon d'aborder l'étudiant respecte la particularité de sa problématique ? », « Suis-je trop ferme pour cet étudiant ? », « Devrais-je appliquer cette conséquence malgré les problématiques de cet étudiant ? », « Ce comportement est-il relié à son trouble ou s'agit-il d'un comportement inadéquat quel que soit l'individu qui l'adopte ? ». Cet acte réflexif « signifie, en fait, que l'enseignante ou l'enseignant, en plus de prendre des décisions dans l'action, apprend de cette action, qu'il utilise son expérience pour en tirer un nouveau savoir » (Pratte, 2002). Mais qu'en est-il lorsque ces décisions ne s'appuient plus sur l'expérience de l'enseignant, mais sur

FIGURE 1 CADRE DE RÉFÉRENCE



des mesures suggérées par une tierce personne qui n'est pas en classe ? Dès lors, l'enseignant doit analyser ses interventions en fonction d'un autre cadre de référence.

La relation entre l'étudiant qui est soutenu par le SAIDE et le groupe-classe s'articule autour de la performance scolaire et de la performance professionnelle. Elle se manifeste durant l'apprentissage en grand groupe et lors du travail d'équipe. Lorsqu'il intègre un étudiant en situation d'handicap et que celui-ci présente des difficultés comportementales, l'enseignant doit agir à titre de médiateur entre les individus. Il sera en effet peut-être témoin de réactions quant à l'intégration de cet étudiant : « Pourquoi le mettre dans notre équipe ? Nous sommes pénalisés par rapport aux autres ! » L'enseignant doit alors agir à titre d'intermédiaire entre les pairs et l'étudiant soutenu par le SAIDE, parfois même à l'insu de celui-ci. En raison de son statut, l'enseignant a l'obligation d'exercer un leadership auprès de son groupe. Il détermine, parfois sans l'explicitier clairement, les attitudes et les comportements qu'il valorise, qu'il tolère et qu'il n'accepte pas. Il doit composer avec les commentaires des pairs, les réactions non verbales et tenter de favoriser une participation active de l'étudiant en situation de handicap. Parfois confiné au secret, l'enseignant subit les réactions des étudiants qui peuvent considérer les accommodements comme des privilèges.

Outre la gestion des relations interpersonnelles, l'enseignant est rapidement tiraillé entre le principe d'équité et le principe d'égalité lors des situations d'évaluation. En effet, évaluer est



un acte professoral déterminant pour un enseignant qui pose alors un jugement sur l'atteinte de la compétence d'un cours (Scallon, 2004). Lourde de sens, cette réflexion sur la stratégie d'évaluation se réalise avant le début des classes et devrait s'harmoniser avec la stratégie d'enseignement. Ainsi, une évaluation n'est pas seulement une portion d'un cours, mais elle s'inscrit dans une démarche globale qui peut perdre de son sens si l'on tente de la morceler. Conséquemment, lorsqu'un changement est demandé par le SAIDE, l'enseignant doit s'assurer de ne pas dénaturer les objets d'évaluation.

Ces préoccupations s'enracinent autour de la conception de la profession enseignante et des pratiques pédagogiques. Un enseignant peut se considérer comme un expert disciplinaire qui s'adresse à de futurs professionnels et un autre, de façon diamétralement opposée, comme un médiateur entre l'étudiant et l'objet d'apprentissage en fonction d'un projet éducatif (Conseil supérieur de l'éducation, 1999). Le cadre de référence quant à son rôle et à ses responsabilités colore la relation entre l'enseignant et l'étudiant en situation de handicap. Concrètement, cette conception de la profession se compose, entre autres, de la représentation de l'enseignant à propos des capacités intellectuelles, de l'apprentissage, des valeurs éducatives et des connaissances sur les troubles d'apprentissage. Qu'elles soient positives ou négatives, les expériences antérieures de l'enseignant influent aussi sur l'accueil qu'il réservera aux étudiants en situation de handicap. Les expériences en lien avec les changements de pratiques et la relation avec la notion d'incapacité ou de troubles teintent grandement son niveau d'aisance à intervenir auprès de ces étudiants.

ALLER AU-DELÀ DU DISCOURS SOCIALEMENT ACCEPTABLE

Il est possible d'observer deux discours chez les enseignants. L'un est conforme à la conception sociétale de l'intégration sociale: «Les étudiants en situation de handicap font partie de notre société et leur contribution est essentielle.» L'autre, plus difficilement observable, remet en question les accommodements proposés et même l'intégration de ces étudiants: «Ont-ils la capacité de réussir ce cours?» Ce deuxième discours émerge rarement en présence des intervenants du SAIDE, car il va à l'encontre des valeurs véhiculées par ce service.

En effet, les rencontres informelles ainsi que les assemblées où les enseignants se retrouvent entre eux (départementales, syndicales ou autres) sont des lieux privilégiés pour entendre les «vraies» préoccupations des enseignants. Le postulat à la base du projet *Un prof qui parle aux profs* est que l'enseignant-ressource peut être mieux placé que le conseiller en services adaptés pour entendre ces préoccupations.

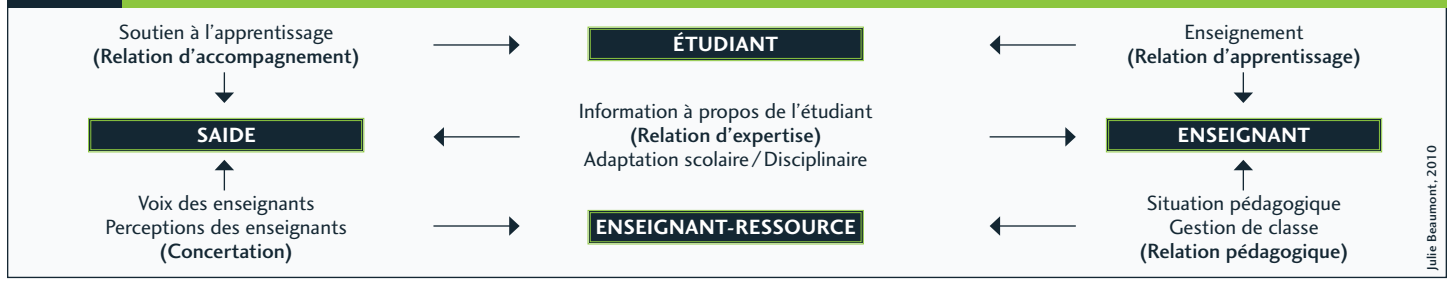
LE RÔLE DES ACTEURS

La très grande majorité des services offerts au Cégep du Vieux Montréal est vouée au soutien à la réussite des étudiants. L'enseignant-ressource, comme celui qui est à l'œuvre dans le projet *Un prof qui parle aux profs*, vise plutôt à répondre aux besoins des enseignants et il traite avec eux des dilemmes pédagogiques quant à l'évaluation, à la gestion de classe et à la prestation en classe. Les discussions sont centrées sur le vécu de l'enseignant et les défis posés par l'intégration des étudiants en situation de handicap. Bien sûr, les conseillers en services adaptés du SAIDE traitent de sujets similaires avec les enseignants. Alors, quel est l'apport de cet enseignant-ressource, si les thèmes sont déjà traités par des intervenants compétents? En fait, l'apport de l'enseignant-ressource ne réside pas dans les sujets discutés, mais plutôt dans la façon dont les sujets sont traités.

La figure 2 indique que l'enseignant-ressource entretient une **relation pédagogique** avec les enseignants. Il traite avec eux de divers thèmes qui préoccupent les enseignants quant à l'intégration de l'étudiant en situation de handicap. Ces discussions sont, d'abord et avant tout, centrées sur le vécu et les préoccupations de l'enseignant: maintien du principe d'équité envers les autres étudiants qui ne bénéficient pas d'accommodements du SAIDE, référence d'un étudiant qui n'a pas de diagnostic, sentiment de lourdeur éprouvé quant à l'accueil de plusieurs étudiants dont les besoins sont différents, choix de la bonne ressource dans l'établissement pour une situation précise, etc. Cette relation pédagogique entre pairs se distingue de la **relation d'expertise** qu'entretiennent l'enseignant et le conseiller en services adaptés du SAIDE. Ce conseiller discute des besoins d'un étudiant en particulier. Il peut aisément justifier le choix d'un accommodement et aider l'enseignant à l'appliquer dans son enseignement. Ainsi, la **concertation** entre l'enseignant-ressource et l'équipe multidisciplinaire du SAIDE est essentielle afin de partager les perceptions des enseignants et afin d'entendre les besoins des enseignants quant à l'accueil des étudiants en situation de handicap dans leur classe. Néanmoins, l'enseignant-ressource n'entretient aucune relation directe avec les étudiants soutenus par le SAIDE. Les ressources actuelles, c'est-à-dire l'équipe multidisciplinaire du SAIDE et les enseignants, répondent déjà à leurs besoins d'apprentissage.

Le conseiller en services adaptés du SAIDE détermine les principaux besoins de l'étudiant et recommande des accommodements aux enseignants. Cette analyse des particularités de la personne en situation de handicap lui permet de saisir les besoins de chaque étudiant qu'il accompagne. Toutefois, pour l'enseignant, cet étudiant représente seulement l'un des

FIGURE 2 LES DIFFÉRENTS ACTEURS



nombreux individus aux besoins uniques qui composent ses groupes-classes. Ainsi, lorsque ces deux acteurs se rencontrent, ils considèrent les renseignements d'après leur rôle respectif et peuvent éprouver de la difficulté à entendre les enjeux de chacun. Par conséquent, l'enseignant-ressource peut réaliser une forme de traduction entre l'enseignant et le conseiller en services adaptés. Conscient des besoins des étudiants et des dilemmes des enseignants, l'enseignant-ressource échange aussi avec le conseiller en services adaptés sur des préoccupations de l'enseignant en lien avec l'accueil d'un étudiant en situation de handicap. Le discours de l'enseignant-ressource est centré sur les pratiques de l'enseignant et peut se réaliser sous forme de « coaching » ou s'actualiser par de l'écoute et de l'accompagnement par des ressources adéquates.

CONCLUSION

Après une année et demie d'expérimentation, les enseignants connaissent davantage les différents intervenants qui peuvent les soutenir. Ils nomment plus précisément leurs besoins et ils sont de plus en plus présents dans les services adaptés du Cégep du Vieux Montréal. Ils n'hésitent pas à écrire des textes de référence pour un département, à proposer des accommodements plus adaptés aux objectifs de leur cours, à discuter plus ouvertement de leurs questionnements quant aux mesures proposées lors des évaluations. Il reste cependant encore un bout de chemin à faire, car certains enseignants attendent trop avant d'exprimer leurs besoins et, lorsque cela survient, il est souvent trop tard, l'étudiant ou l'enseignant se retrouvent dans une situation de détresse.

Un projet de recherche-action accepté par le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture nous dira si les changements de comportements suscités par *Un prof qui parle aux profs* permettront aux enseignants de mieux aider les étudiants en situation de handicap. En parallèle, une discussion nationale se poursuit à propos de l'effet des étudiants en situation de handicap dans la tâche des enseignants. Les

deux auteurs participent d'ailleurs à ces projets et pourront ainsi mieux comprendre cette réalité. ◆

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- CÉGEP DU VIEUX MONTRÉAL. *Responsabilités de l'enseignant-ressource*, Montréal, Cégep du Vieux Montréal, 2008 [http://www.cvm.qc.ca/formationreg/saide/professeurs/Pages/enseignant-ressource.aspx].
- CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION. *L'évaluation institutionnelle en éducation : une dynamique propice au développement – Rapport annuel 1998-1999*, Québec, Gouvernement du Québec, 1999 [http://www.cse.gouv.qc.ca/FR/Panorama2000-02-1-SY/index.html].
- FICHTEN, C. S. et M. N. NGUYEN. *Les étudiants handicapés, leurs expériences dans les collèges et universités canadiens et le rôle des technologies informatiques dans leur réussite académique*, Montréal, Réseau de recherche Adaptech, 2007.
- FICHTEN, C. S., S. JORGENSEN, A. HAVEL et M. BARILE. *Étudiants ayant des incapacités au cégep : réussite et avenir*, Montréal, Réseau de Recherche Adaptech, 2006.
- GOHIER, C., F. JUTRAS et L. DESAUTELS. « Mise au jour d'enjeux éthiques de la profession enseignante au collégial », *Pédagogie collégiale*, vol. 20, n° 2, p. 30-35.
- LAVALLÉE, C. *L'intégration des étudiants en situation de handicap au collégial : la situation au cégep du Vieux Montréal*, Présentation pour l'Association des collèges communautaires du Canada, Montréal, 2011.
- PRATTE, M. « Enseigner – Un acte professionnel en pleine évolution », *Pédagogie collégiale*, vol. 16, n° 2, p. 17-25.
- SCALLON, G. *L'évaluation des apprentissages dans une approche par compétence*, Saint-Laurent, Éditions du nouveau pédagogique, 2004.
- TRÉPANIÉ, N. *Des modèles de services pour l'intégration scolaire*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2010.

Julie BEAUMONT est enseignante au Département des techniques d'intervention en loisir du Cégep du Vieux Montréal. Depuis l'automne 2010, elle est enseignante-ressource pour le Service d'aide à l'intégration des élèves (SAIDE). À ce titre, elle soutient les enseignants qui reçoivent des étudiants en situation de handicap dans leur classe.
jbeaumont@cvm.qc.ca

Carole LAVALLÉE travaille au Cégep du Vieux Montréal depuis 23 ans. Après des études de maîtrise en éducation, elle y devient enseignante en Techniques d'éducation à l'enfance. Depuis deux ans, elle est directrice adjointe aux études responsable du SAIDE auprès des étudiants de son collège et de ceux de l'ouest du Québec.
clavallee@cvm.qc.ca